



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 02 décembre 2024

Délibération n° 8-34-2024

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 10

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 02 décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY.

Excusés : Jérôme VARANGLE, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Colette GENET, Guillaume WIENER, Guillaume BOULAYE, Gérard DUBUCHE.

Date de la convocation : 27 novembre 2024

Objet

CCAS

REPAS ANNUEL SENIORS

MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ACCOMPAGNANTS

Exposé des motifs :

Le Centre Communal d'Action Sociale offre aux personnes âgées de 65 ans et plus habitant Bernay, un repas de fin d'année. Plusieurs demandes ont été faites relatives aux accompagnants ne répondant aux critères d'éligibilité.

Il est donc proposé de fixer une participation financière pour les accompagnants comme suit :

- Pour les accompagnants bernayens de moins de 65 ans, la somme de 33 euros sera demandée
- Pour les accompagnants non-bernayens, la somme 33 euros sera demandée.

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé, sont invités à se prononcer.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la tarification des accompagnants selon les modalités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

